



Communiqué de presse: Suisse / économie

Berne/Lausanne, le 26 février 2009

Les organisations de consommateurs approuvent le projet du Cassis de Dijon.

Principe du Cassis de Dijon: il faut également mettre au niveau européen les droits et les ressources financières!

Les organisations de consommateurs acsi, FRC, kf et SKS ont présenté, lors d'une conférence de presse, leur position à l'égard du principe du Cassis de Dijon. A leur satisfaction, la commission du Conseil des Etats a insisté sur l'introduction unilatérale afin que les prix puissent baisser rapidement. De même, la commission a limité le risque de mettre sur le marché des denrées alimentaires peu sûres. Celles-ci devront être au bénéfice d'une autorisation délivrée par l'Office fédéral de la santé publique. Pour surveiller les nouveaux produits, l'exécution doit être renforcée; dans ce but les organisations de consommateurs demandent un regroupement des forces au niveau des autorités d'exécution. Quant aux organisations de consommateurs, elles seront davantage sollicitées dans leurs activités de conseil et d'information et demandent plus de moyens financiers. Il faut également mettre au niveau européen les droits des consommateurs et pas seulement les dispositions techniques.

Lors d'une conférence de presse commune, les quatre organisations de consommateurs acsi, FRC, kf et SKS ont présenté leur position à l'égard du principe du Cassis de Dijon. La semaine prochaine, le Conseil des Etats en tant que premier conseil étudiera le projet. Les organisations de consommateurs saluent le projet qui est une contribution à la lutte contre l'îlot de cherté suisse. Elles saluent le fait que la commission du Conseil des Etats se soit prononcée pour l'introduction unilatérale du principe du Cassis-de-Dijon. De longues négociations avec l'UE, dans le cas d'une introduction réciproque, maintiendraient inutilement les prix à un niveau élevé durant ces négociations.

Dans le domaine des denrées alimentaires, l'ouverture des frontières est cependant délicate. Les organisations de consommateurs demandent donc, dans ce domaine, 10 exceptions; dans ces cas, la protection de la santé et le droit à l'information doivent avoir priorité sur une éventuelle baisse des prix. Le Conseil fédéral a déjà accepté certaines de ces exceptions, d'autres sont encore en suspens. Les organisations de consommateurs se félicitent que la déclaration du pays d'origine, la déclaration des œufs issus de poules en batterie et les dispositions suisses plus strictes concernant les OGM soient maintenues. Les organisations de consommateurs sont satisfaites que la commission du Conseil des Etats ait renforcé le projet sur un point crucial: l'importation de denrées alimentaires, malgré le principe du Cassis de Dijon, doit être autorisée par l'Office fédéral de la santé publique, compétent en la matière. Ceci

garantit à l'avenir la sécurité des denrées alimentaires présentes sur le marché; un contrôle de ces denrées par les 26 chimistes cantonaux aurait dépassé leurs capacités, car ils auraient dû connaître les prescriptions techniques en vigueur dans tous les pays membres de l'EEE.

Les organisations de consommateurs acsi, FRC, kf et SKS considèrent qu'une adaptation des seules dispositions techniques au niveau de l'UE sans une adaptation des droits est insuffisante. Le Parlement doit donc approuver la création d'une loi sur la sécurité des produits et adopter le projet existant sans modification. Ainsi seuls des produits sûrs pourront être mis sur le marché et les produits dangereux devront être retirés, comme c'est le cas depuis longtemps dans l'UE. Pour une exécution efficace, un Office pour la sécurité des denrées alimentaires et des produits doit être créé. Enfin les droits des consommateurs doivent être mis au niveau européen dans de nombreux domaines. Les organisations de consommateurs demandent notamment une interdiction des clauses abusives dans les conditions générales et un droit de rétractation lors d'achats sur Internet et de vente par téléphone. Avec l'ouverture des frontières, les mêmes règles doivent s'appliquer en Suisse et dans l'UE.

Finalement les organisations de consommateurs acsi, FRC, kf et SKS demandent à la Confédération d'augmenter les moyens financiers mis à leur disposition. L'ouverture du marché augmentera les besoins des consommateurs en matière d'information, de conseil et de tests de nouveaux produits. Par conséquent, la Confédération doit enfin concrétiser une promesse de longue date. Aujourd'hui, la Confédération alloue par habitant moins de 10 centimes pour le financement des organisations de consommateurs, une des valeurs les plus basses en comparaison internationale. Les organisations de consommateurs jouent un rôle essentiel pour que les consommateurs profitent pleinement de l'ouverture des marchés et par ce biais puissent également soutenir la conjoncture.

Informations complémentaires:

SKS: Sara Stalder, Directrice: 031 370 24 20

kf: Muriel Uebelhart, Directrice: 044 344 50 61

FRC: Monika Dusong, Présidente, 032 725 46 82

acsi: Laura Regazzoni, Secrétaire générale: 091 966 98 06